

PROCES VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 février, le Conseil Municipal dûment convoqué le mercredi 16 février, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislav POLSKI, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35 et propose de nommer M. Fabien BONNAFOUX, secrétaire de séance.

Après les votes, M. Fabien BONNAFOUX est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel :

PRÉSENT(E)S : M. Ladislav POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Didier DAVID, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, M. Stéphane POULET, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, Mme Chantal CARRIÉ, M. Alain BRUNETTI, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Jacques BISCH, M. Charlie FERRERO, Mme Noëlle DYOT-GERARDIN, M. Maurice BERNARDI, Mme Fabienne BERMOND, M. Christophe BOSIO, M. Gilles UGOLINI, Mme Sophie BOURNOT, Mme Marion TROYAT, Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, Madame Audrey BRUNO-GIANNINI, M. Mohamed Abdelaziz TAFER (prénom d'usage Aziz), M. Fabien BONNAFOUX, M. Jean-Marie FORT, M. Didier RAZAFINDRALAMBO, M. Philippe CARLIN, Mme Virginie ESCALIER.

EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Jean-Paul GENIEYS représenté par Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
Mme Annabel BECCATINI-GESREL représentée par M. Gilles UGOLINI
Mme Sylvie DANIEL représentée par M. Alain BRUNETTI
M. Laurent PORTELLI représenté par M. Fabien BONNAFOUX
Mme Isabelle MARTELLO représentée par M. Didier RAZAFINDRALAMBO
Mme Annick MEYNARD représentée par M. Jean-Marie FORT

EXCUSÉ :

M. Alain JUNGUENÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien BONNAFOUX

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 32

Nombre de présents : 26

Points à l'ordre du jour	
1.	REFINANCEMENT DES EMPRUNTS SFIL

Monsieur Le Maire :

Bonsoir à tous les Trinitaires, bonsoir à tous les Conseillers municipaux. Nous allons tenir ce Conseil municipal avec à l'ordre du jour une seule délibération, dans le prolongement du Conseil municipal précédent. J'expliquerai tout à l'heure précisément ce qu'il en est. Je vais vous demander de bien vouloir désigner un secrétaire de séance et je propose que Monsieur Fabien BONNAFOUX soit secrétaire de séance. Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Très bien, Monsieur FONNAFOUX vous êtes secrétaire de séance et je vous donne la parole pour que vous puissiez procéder à l'appel.

Vote du Conseil : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur BONNAFOUX :

Merci Monsieur le Maire.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur le Maire :

Je constate que le quorum est atteint et que nous pouvons donc valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION N°1 : REFINANCEMENT DES EMPRUNTS SFIL

Monsieur le Maire :

Je vais expliquer finalement la raison pour laquelle nous avons dû convoquer un Conseil municipal prématurément, par rapport à la session classique prévue en mars et dans le prolongement dans notre dernier Conseil municipal. Comme vous le savez, dans une logique d'assainissement des finances communales, de mobilisation de toutes les opportunités qui peuvent nous être offertes pour récupérer de la capacité d'autofinancement et des marges de manœuvre pour la commune, nous avons entrepris de faire renégocier un certain nombre d'emprunts communaux et nous avons obtenu lors du dernier Conseil municipal, le fait que l'établissement, la SFIL, qui est détenteur de l'un des emprunts communaux, puisse nous racheter l'un des emprunts communaux à un taux particulièrement intéressant puisque nous entrevoyons un taux qui aurait été inférieur à 1%. Il se trouve que nous sommes dans une course contre la montre puisque l'actualité internationale, notamment ce qui se passe aux frontières Est de l'Union Européenne produit un certain nombre de déstabilisation macroéconomique et il n'aura échappé à personne que les taux d'intérêts sont en train d'augmenter. Et donc, alors que nous avons été dans une volonté de transparence totale en faisant délibérer le Conseil municipal sur un nouveau taux d'emprunt au maximum à 0,8%, aujourd'hui les taux ont augmenté et nous ne sommes plus en capacité d'obtenir un taux de 0,8%, mais plutôt un taux aux alentours de 1 à 1,2 % au jour où je vous parle. Cette opération reste particulièrement intéressante pour les finances communales puisque, je rappelle que l'emprunt que j'évoque est aujourd'hui un temps variable, dont nous avons dit lors du dernier Conseil municipal, qu'il pouvait atteindre jusqu'à 9 %. En réalité l'établissement prêteur nous a fait savoir et il a demandé d'ailleurs de le préciser dans la délibération, c'est la raison pour laquelle une délibération de précision figure sur la table des Conseillers municipaux. Il nous a été demandé de préciser qu'en fait les taux pouvaient augmenter sans limite. C'est-à-dire le grand danger qui pèse sur les finances

communales si nous ne faisons rien face à cet emprunt. Donc aujourd'hui, il s'agit tout simplement, parce que le Conseil municipal doit être tenu au courant en permanence et parce que nous tenons à respecter strictement la loi. Je rappelle que la Chambre Régionale des Comptes avait reproché à l'équipe de la précédente mandature dans son dernier rapport, de ne pas avoir tenu le Conseil municipal suffisamment informé, dans de bonnes conditions, de la renégociation d'un certain nombre d'emprunts communaux. Nous voulons faire l'inverse, c'est-à-dire nous voulons être dans une pleine information des Conseillers municipaux et des citoyens et donc la précédente délibération nous donnait l'autorisation de signer un emprunt jusqu'à 0,8% de taux d'intérêts. Ce que je souhaite demander aux Conseillers municipaux ce soir, est que nous fixions la barre maximale du taux à 1,5%. Etant entendu que les taux sont aujourd'hui plutôt à 1,1%, 1,2% et que nous devrions être dans la fourchette qu'autorisera le Conseil municipal et je redis évidemment que cette opération reste particulièrement favorable aux finances communales. Elle permettra de dégager une marge de manœuvre, une capacité d'autofinancement des finances communales, supérieure à 200 000 € par an et elle permet surtout de nous sécuriser face à ce grand danger qui consiste à avoir, pour mes prédécesseurs, contracter des emprunts à taux variables sans limite d'augmentation de taux. Or, on sait bien, quand l'incertitude est telle, au plan international, sur l'évolution des taux d'intérêts, combien il est dangereux d'être soumis à des taux variables. Voilà de quoi il s'agit dans cette délibération. Y a-t-il des observations Monsieur RAZAFINDRALAMBO, vous avez la parole.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO :

Merci monsieur le Maire. Bonjour mes chers collègues. Quoi de plus que la dernière délibération, si ce n'est qu'un taux supérieur multiplié par deux. Vous avez pris pour exemple lors du dernier Conseil municipal, les propriétaires, les Trinitaires qui renégocient leur prêt. Alors vous n'êtes pas sans ignorer que dans ces cas-là, on vous met deux options sur la table. La première c'est de diminuer les mensualités et de raccourcir, de garder le montant du prêt et la deuxième possibilité, c'est de conserver les mensualités et de réduire aussi les mensualités. Votre délibération ne coche aucune de ces deux cases, donc comme lors du dernier Conseil municipal, nous voterons contre.

Monsieur le Maire :

Je prends note. Madame ESCALIER, vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Bonsoir. Très rapidement effectivement lors du dernier Conseil, vous nous aviez proposé une renégociation très très intéressante pour les finances communales. Elle se transforme en renégociation intéressante et comme vous l'avez expliqué, la conjoncture internationale tendue fait que les taux remontent, les taux bancaires remontent, donc finalement voilà, ça conforte votre décision de renégocier et de passer sur un taux fixe. Donc je maintiens mon vote comme lors du dernier Conseil, je voterai pour cette délibération.

Monsieur le Maire :

Merci Madame ESCALIER. Je vous confirme qu'elle n'est pas intéressante, mais très intéressante puisqu'encore une fois, j'évoquais la dernière fois l'hypothèse d'un taux à 9 % et on prévoyait une augmentation de près de 800 000 € des intérêts à payer par la commune. Après la précision assez ferme qui nous a été faite par la SFIL, qui nous dit bien d'avoir en tête que ces taux ne sont pas variables seulement jusqu'à 9%, mais sans limite. On ose imaginer les scénarios catastrophes de plus de centaines et de centaines de milliers d'euros auxquels nous pourrions être confrontés. Donc, je vous confirme que c'est très intéressant et je vous remercie à nouveau de le reconnaître. Quant à vous, Monsieur RAZAFINDRALAMBO, je constate que d'une certaine manière que vous récidivez dans les mauvais traitements que vos collègues ont pu faire aux finances communales et je note que contre toute considération liée au réel, vous refusez de voir que de transformer un prêt à taux variable, pouvant aller jusqu'à plus de 10% et sans limite et un taux qui sera inférieur à 1,5% faisant gagner aux

contribuables trinitaires tous les ans sur le budget communal sans délai, plus de 200 000€ par an. Si vous considérez que ça n'est pas une bonne opération, contrairement à l'autre groupe d'opposition, c'est vraiment que vous êtes dans un déni de réalité mais qui ne m'étonne pas, au regard des colistiers que vous vous êtes choisis et qui, pour la plupart ont été des acteurs du désastre qui nous a fallu rattraper et que nous sommes en train de contribuer à guérir. S'il n'y a pas d'autres observations, je soumetts cette délibération au vote. Qui est contre ? Vous êtes contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 28 Contre : 4 Abstention : 0

Monsieur le Maire :

Avant de conclure, ce Conseil municipal, je souhaite que nous rendions hommage à Madame ASTEGGIANO, ancienne Conseillère municipale, ancienne Adjointe au Maire de La Trinité que de nombreux Trinitaires ont accompagné lors de ses funérailles, il y a quelques jours. Elle fut un acteur important de la vie commune et donc à sa mémoire je vous demande d'observer une minute de silence. Je vous remercie, merci à tous ceux qui servent la commune quelles que soient leurs sensibilités, merci aux Conseillers municipaux, merci aux Trinitaires qui nous ont écoutés. Et nous aurons un prochain Conseil municipal, sauf évènement imprévu, le 7 mars, le 17 mars excusez-moi et j'en profite quand même pour annoncer une date importante, puisque le 8 mars j'irai avec notre avocate, défendre nos intérêts communs, les intérêts des Trinitaires devant le Conseil Constitutionnel puisque vous le savez nous avons obtenu que le Tribunal Administratif puis le Conseil d'État reconnaissent la pertinence de la question que nous avons posée contre ce que nous considérons être une injustice très forte faite aux Trinitaires. Cette non-compensation de la taxe d'habitation sur les SIVOM et donc le Conseil d'État, je vous le rappelle, a considéré qu'il fallait demander au Conseil Constitutionnel, si l'injustice qui nous a été faite eh bien, était conforme à la constitution et à l'égalité des citoyens devant la loi et donc devant l'impôt. La date est tombée, c'est donc le 8 mars et donc j'invite tous les Trinitaires et là aussi, tous les élus de tous bords, finalement à se remobiliser parce que nous sommes tous du même côté de la barrière. Les intérêts que nous portons ceux sont ceux de tous les Trinitaires et j'ose dire même de tous les habitants du SIVOM Val de Banquière puisque je m'entretenais tout à l'heure avec mon collègue Jean-Jacques CARLIN, le Président du SIVOM et Maire de Saint-André et puis plusieurs de mes autres collègues Maires des communes du SIVOM. Nous avons travaillé ensemble. C'est La Trinité bien entendu qui porte ce recours au Conseil Constitutionnel, notamment parce qu'elle est la plus impactée au regard de sa taille, au regard des compétences qui ont été transférées par le passé. Mais au Conseil constitutionnel, nous porterons l'intérêt de tous les citoyens, de tous les SIVOM à fiscalité additionnelle et finalement l'intérêt de tous les citoyens parce que lorsque le Conseil d'État considère que c'est l'égalité des citoyens devant la loi qui peut être en jeu, c'est-à-dire l'article 6 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, on voit bien qu'on touche à quelque chose qui est au plus profond dans notre conscience commune de Républicain et donc c'est avec cela en tête que nous irons en votre nom, défendre vos intérêts le 8 mars. Je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée. Vive la république et vive La Trinité. Bonne soirée.

o3o3o3o3o3o3o3

La séance est levée à 18h55.

o3o3o3o3o3o3o3